

ARRÊTÉ N° 34/2025

Portant mise à jour de la liste d'aptitude au grade d'Animateur territorial à compter du 01/03/2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

Vu le code général de la Fonction Publique

Vu le décret 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu les conventions de partenariat avec les Centres de Gestion de la Région Occitanie,

Vu l'arrêté n° 32/2021 modifiant l'arrêté d'ouverture des concours externe, interne, interne spécial et 3^{ème} concours d'animateur territorial organisés dans le Tarn, le 16 septembre 2021,

Vu l'arrêté n° 59/2022 du 28 février 2022 portant inscription sur la liste d'aptitude au grade d'Animateur territorial à compter du 1^{er} mars 2022,

Vu l'arrêté n°32/2024 du 29 février 2024 portant mise à jour de la liste d'aptitude au grade d'Animateur territorial à compter du 01/03/2024,

Considérant que les lauréats inscrits sur la liste d'aptitude et ayant été nommés dans le grade peuvent être radiés,

Vu les demandes de réinscription des lauréats non encore nommés.

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial est mise à jour au 1^{er}/03/2025 par ordre alphabétique et annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le décompte du délai d'inscription sur la liste d'aptitude est suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, d'accompagnement d'une personne en fin de vie et de longue durée, pendant la durée d'accomplissement des obligations du service national et également pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat. Il est également suspendu lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe.



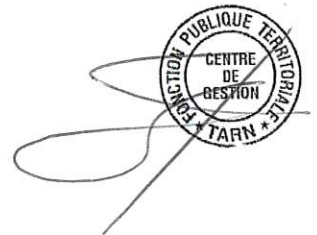
Article 3 : Les collectivités qui souhaitent recruter sur cette liste d'aptitude doivent demander au Centre de Gestion du Tarn une attestation d'inscription du lauréat retenu pour permettre sa nomination.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services du Centre de Gestion du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Préfecture du Tarn, à l'ensemble des Centres de Gestion et publiée sur le site internet du Centre de Gestion du Tarn.

Fait à Albi, le 24 février 2025

Le Président,

Sylvian CALS



Le Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Mise en ligne le 7/03/2025



**LAUREATS INSCRITS SUR LA LISTE D'APTITUDE
D'ANIMATEUR TERRITORIAL**

Mise à jour à compter du 1^{er} Mars 2025
(extrait de l'arrêté n° 34/2025 du 24/02/2025)

NOM PRENOM
BABA Catherine CADART Christel DÉNOYER Annelise LANEPABAN Marina NAPOLITANO Julien NAUDINAT David PAGNARD Béatrice